

MAYOR de CUGY

BCU, ms. L 1935/6

u.

2)
-

M A Y O R de C U G Y

=====

1142/3

Girold mayor (villicus) de Cuzei fut témoin, avec Cono de Morens, Engitius de Fraces et Bovo de Bussey, dans un acte par lequel Guy, évêque de Lausanne, confirma une donation faite au couvent de Théla (Montheron) par Reynald d'Estavayer et par son fils Conon du Mont de Cugy, pour y construire une grange; Girold donna au même couvent, du consentement de sa femme (non nommée) et de ses fils (id.), tout ce qu'il possédait à Sagis et dans la terre de Destalum, pour un cens annuel de 4 sols à payer à la Nativité de S. Jean-Baptiste; 12 des kal. de II.1142 (21.I.1143 n.s.) (MDR XII Montheron p.5.- RD 12)

1142/3 Les fils (non nommés) et la femme (id.) de Girold mayor de Cugy donne leur consentement à une donation faite par ce dernier au couvent de Théla; 12 des kal.de II.1142 (21.I.1143 n.s.) (MDR XII Montheron p.5)

- Le père de Narduin, mayor de Cugy (4), dont aucun acte ne révèle le nom, est très certainement le fils de NN.(2), soit le petit-fils de Girold (1)

1230. Narduin, maior de Cugie, est l'un des témoins de la vente que fit le couvent de Théla à celui d'Hauterive de l'église et des chapelles de Cugy, de la grange de ce lieu et du droit de pâture sur le territoire situé entre la Broye et la Mentue; Ste. Lucie (18.X.) 1230 (AEF: Hauterive V, B 4.- RH 394.- MDR XII Montheron p.60.- RD 56)

- 1263 Conon et Uldric coseigneurs de Font donnent en fief à Pierre mayor de Cugy, chevalier, la moitié du bois de Verdères et la moitié du quart de la grande dîme de Granges, biens tenus jadis par Amandric de Parlie, donzel, IX.1263 (AVEstavayer: Par.XIII 2)
- 1264 Pierre, chevalier, fut témoin d'une vente faite par Falco de Vilar Loconrou et son épouse Agathe à Jehan et à Henri de Nyrouz, frères, de Fribourg, 26.IX.1264 (AEF: Hauterive G 6.- RH 555)
- 1265 Pierre Mayor de Cugy promet, ainsi que Reynald, Jehan et Vuillaume coseigneurs d'Estavayer, à Pierre de Savoie, de tenir et de garder le château de Font de telle manière que de la part des seigneurs de Font et de leur château, aucun dommage ne fut oausé à l'armée de Savoie; ils jurèrent de ne remettre le château de Font ni à Conon de Font, ni à son frère Willinus, ni à Borcard fils de ce dernier, 27.X.1265 (DGA p.14.- Wurstemberger, Peter II., IV No.697.- FRB II, 633, 634)
- +av.1280 Pierre mourut avant le jour de la S.Barthélemy (24.VIII) 1280, date à laquelle ses trois fils, Pierre, Jacques et Jehan, partagèrent ses biens (AEF: Titres d'Estavayer,243)
- Pierre avait épousé Alexie dont l'obit, pour lequel son fils P(ierre) donna 6 deniers, se célébrait en l'église de Cugy le 6 des Ides de IV (AEF: Obituaire de l'église de Cugy, datant de 1455)
- Le chevalier Pierre légua à l'église de Cugy 2 sols pour son anniversaire qui se célébrait le 2 des Nones de IX en cette église (AEF: Obituaire de Cugy)

- 1266 Conon apparaît comme curé de Vevey et chanoine de Neuchâtel, 12.kal.de VIII (21.VII) 1266 (MMN I p.134)
- 1269 Conon de Cugy, curé de Vevey, envoie à Maître Aubert de Fribourg, dit de Soucens, curé de S.Pierre près d'Arconciel, la copie d'un acte contenant un arrangement passé entre le dit curé Aubert et le couvent de Hauterive, 21.X.1269 (AEF: Hauterive V, Treyvaux 6.- RH 582)
- 1275 Conon, curé de Vevey, est choisi comme arbitre, ainsi que Bourcard Martini, chanoine de Lausanne et l'Official de Lausanne, dans un différend survenu entre Guillaume, évêque de Lausanne, et de couvent de Hauterive, 1275 (AEF: Hauterive: M 42.- RH 658)
- 1280 Conon, curé de Vevey, donne son consentement au partage des biens de ses neveux, Pierre, Jacques et Jehan, fils du chevalier Pierre mayor de Cugy, S.Barthélemy (24.VIII) 1280 (AEF: Titres d'Estavayer, 243)
- 1295 Conon, curé de Vevey, notifie que, ayant été choisi comme arbitre dans un différend survenu entre le couvent de Hauterive et Sarreta de Ruex et ses enfants, il prononce en faveur du couvent, tout en l'obligeant de verser 15 s.laus. aux Ruex, 2.X.1295 (AEF: Hauterive II, 76-78.- RH 863)
- v.1280 Conon utilisa, v.1280 un sceau en navette ayant pour légende: S'CONONIS·DE·CUGIE·CVRATI·DE·VIVEIS .- Deux niches superposées en-bas un ecclésiastique priant, en-haut S.Martin patron de l'église de Vevey partageant son manteau (AEF: Sceaux coupés)
- 1273-91 Conon de Cugy est cité comme curé de Vevey en 1273, 1285 et 1291 (Albert de Montet, Histoire de Vevey, p.258)

- 1280 Pierre apparaît dans le partage, avec ses frères Jacques et Jehan, des biens de leur père, feu le chevalier Pierre; pour sa part, il eut la mayorie de Cugy; étaient cependant réservés l'hommage et les services dus à Reynald d'Estavayer et à Conon de Font; de plus, il était stipulé qu'à défaut d'enfant mâle procréé par Pierre, la mayorie devait passer, sans condition, à son frère Jehan, et si ni l'un ni l'autre ne devait en avoir, la mayorie devait être partagée entre leurs héritiers femelles; S.Barthélemy (24.VIII) 1280 (AEF: Titres d'Estavayer, 243)
- 1280 Conon coseigneur de Font, du consentement de son frère Uldric, accepte et approuve la paix conclue entre Pierre mayour de Cugy, Jacques, cleric, et Jehan ses frères, d'une part et Borcard et Conon frères, coseigneurs de Font et Hebal leur neveu, d'autre part, au sujet du droit d'usage dans le territoire de Ménières et les bois de Verdières, Vigile des SS. Simon et Jude (29.X) 1280 (AVEstavayer: Par.XIII 6)
- 1296 Pierre et son frère Jehan détenaient la moitié des forêts de Verdières, 25 poses de terre à Ménières, un quart de la grande dime de Granges et une vigne à Cheyres, biens qui leur furent revendiqués par Pierre et Henri feu Amandric de Pallye, donzel; ces derniers prétendaient que ces biens devaient leur appartenir par suite de leur héritage paternel; cependant Pierre et Jehan Mayor de Cugy les considéraient comme leur propriété légitime et déclaraient les posséder depuis plus de 30 ans; Jehan vidôme de Moudon, choisi comme arbitre, déclara que les Pallye devaient renoncer pour toujours à ces biens; par contre les mayors de Cugy devaient leur verser, en compensation, la somme de 15 lb.laus.bonnes, VII. 1296 (AVEstavayer: Par.XIII 8.-DGA 4)
- 1308/09 Jehan dit Clerc, d'Estavayer, reconnaît tenir en fief plein de Pierre, donzel, feu Pierre mayor de Cugy, toute la dime de Frasses qui avait appartenu au donzel Jacques de Cugy, dit Mayor, puis à ses fils Perrod et Girard; Jehan Clerc promet un cens annuel d'une demi-livre de poivre et d'autant de gingembre; Lundi av.diamche Reminiscere 1308/09 (DGA 12)
(AEF: Titre d'Estavayer 780) (4ms)
- +av.1317 Pierre mourut avant 1317, année où sa nièce Marguerite Mayor de Cugy, épouse de Jehan Mora, et son dit mari reconnurent tenir la dime de Frasses de Conon (II) et de ses frères, tous fils de feu Pierre (DGA 26)
- 1304 Différend surgi entre n.Reynald coseigneur d'Estavayer, d'une part, et Pierre Villicus de Cugye, d'autre part, au sujet de la mayorie de Cugy, lendemain de l'Annonciation (26.III) 1304 (AEF: Famille d'Estavayer, parch; et Pap./copie)

- 1303 Jehan et Vuillelme, frères, ffeu Reynoud de Ovez, bgs. de Moudon, du consentement de Rolète, femme dudit Jehan, et de Pierre Maioris de Cugie, vendent à Nich.. et Pierre, frères, leurs cousins, fils de feu Pierre dit de Saint-Martin, bgs. d'Estavayer, cleres, des biens sis aux village et territoire de Ménières, Sassel, Hôpital de Ménières et Granges, soit en terres cultes et incultes, champs, oches, chesaux et autres biens, pour le prix de 300 lb.laus.bonnes, V.1303 (AEP: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1303 Jehan et Vuillelme, frères, ffeu Raymond du Bourg, de Moudon, remettent à Pierre Maioris de Cugie, le fief qu'ils tiennent de lui, sis sis aux villages de Ménières, Hôpital sous Ménières, Granges, Sassel et autres lieux, consistant en biens, terres, prés, bois, cours d'eau etc.. Nones de VIII.1303 (AEP: Famille d'Estavayer, parch.)
- +av.1310 Pierre villici de Cugye mourut avant III.1310, date à laquelle ses fils Pierre (Perrod), Gono et Jehan sont dits fils de feu Pierre, III.1310 (AEP: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1280 Jacques, fils du chevalier Pierre, apparaît aux partages des biens paternels; il eut pour sa part les biens sis à Frasses, S. Barthélemy (24.VIII) 1280 (AEF: Titres d'Estavayer, 243)
- ~~1308~~ 1308 Jacques ne possédait plus la dime de Frasses le lundi avant le dimanche Reminiscere 1308, date à laquelle elle avait déjà passé à ses fils Perrod et Girard, puis à son frère Pierre (II) (DGA 12)
- 1280 Conon coseigneur de Font, du consentement de son frère Uldric accepte et approuve la paix conclue entre Pierre Mayor de Cugy, Jacques, clerc, et Jehan ses frères, d'une part, et Borcard et Conon frères, coseigneurs de Font et Hébal leur neveu, d'autre part, au sujet du droit d'usage dans le territoire de Ménières et des forêts de Verdièdes; Vigile des SS. Simon et Jude (29.X) 1280 (AVEstavayer; Par.XIII 6)
- 1316 Reynald coseigneur d'Estavayer, chevalier, fait savoir que Jacob de Cugie dit Villici lui a vendu pour 30 sols laus. un cens de 3 sols laus.; par grâce spéciale, il lui accorde le droit de rachat, 2e. férie (lundi) après Dimanche "Judica me" 1316 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- §1411) La dime de Frasses appartient à François de Moudon, et il est rappelé qu'elle fut jadis à Jacob de Cugie dit Maiour, donzel, puis à Jehan dit Clers, bgs. d'Estavayer, 23.IV.1411 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1280 Jehan partage ses biens paternels avec ses frères Pierre et Jacques, S.Barthélemy (24.VIII) 1280 (AEF: Titres d'Estavayer, 243)
- 1280 Conon et Ulcrie de Font, frères, acceptent la paix conclue entre Pierre, Jacques,clerc, et Jehan Mayor de Cugy, frères, d'une part, et Borcard et Conon de Font, frères, et leur neveu Hébal, d'autre part, au sujet du droit d'usage dans le territoire de Ménière et le bois de Verdières, Vigile des SS.Simon et Jude (29.X) 1280 (AVEstavayer: Par.XIII 6)
- 1292 Jehan et son frère Pierre sont témoins d'un arrangement conclu entre Vuillelme de Mouregard et le couvent de Haute-
rive, IX.1292 (AEF: Haute-
rive II 68.- RH 830)
- 1296 Pierre et Jehan Mayor de Cugy ^{frères} ont un différend avec Pierre et Henri fils de feu Amandric de Pallye, au sujet de la propriété de divers biens, VII.1296 (DGA 4.- AVEstavayer: Par.XIII 8)
- +av.1317 Jehan mourut avant le Mercredi av.S.Georges (20.IV) 1317, date à laquelle ses fils Perrod et Mermet sont dits fils de feu Jehan (AVEstavayer: Par.XIV 6)
- Jehan Mayor de Cugy avait épousé Jaquète qui donna 6 sols et 6 deniers au curé de Cugy et 4 sols à l'autel de la Bienheureuse Vierge Marie pour son obiit qui se célébrait en l'église de Cugy le 6.I. (AEF: Obituaire de Cugy)

- 1318 Perrod, Jehan et Conon, frères, mayors de Cugy, achètent pour 60 sols, à leur cousin Perrod ffeu Jehan dit Mayour de Cugy, donzel, deux poses de bois à Verdières, Lendemain de l'Invention de la Ste.Croix (4.V) 1318 (AVEstavayer: Par.XIV 9)
- 1318 Perrod, Jehan et Conon, frères, donzels, achètent pour 50 lb.laus. à leurs cousins Mermet et Perrod (III) leur part du Bois de Verdières, avec toute juridiction et domaine, IV.1318 (DGA 30)
- 1318 Perrod, Jehan et Conon, frères, mayors de Cugy, donzels, achètent à leur cousin Perrod ffeu Jehan dit Mayour de Cugy, du consentement de la femme de ce dernier, Christine, pour le prix de 50 lb.laus., sa moitié de la forêt de Verdières qu'il possède en indivision avec son frère Marmet, Lundi ap.Translation de S.Nicolas (15.V) 1318 (AVEstavayer: Par.XIV 10)
- 1318 Perrod, Jehan et Conon, frères, , dits Mayour de Cugy, donzels, achètent à leur cousin Marmod ffeu Jehan, pour 30 sols laus. une pose de bois à Verdières, Samedi av.S.Georges (22.IV) 1318 (AVEstavayer: Par.XIV 8)
- 1320/1 Perrod et ses frères Jehan et Conon sont témoins du testament de Reynald d'Estavayer, II.1320 (21 n.s.) (DGA 35)
- 1329 Perrod possède la majorité d'Aumont et de Montet et en doit l'hommage lige à Conon coseigneur d'Estavayer, 21.VIII.1329 (AEF: Titres d'Estavayer, 220)
- 1331 Perrod et ses frères Jehan et Conon ont un différend avec Girard d'Estavayer, seigneur de Cugy, au sujet du droit de suite des sujets de la maison d'Estavayer dans la seigneurie de Cugy; dans ce document, il est spécifié que les mayors ont droit à 1/3 des bamps et clâmes et Girard aux 2/3, 13.VI.1331 (DGN)
- 1325-4L Perrod appose son sceau; rond; écu chargé d'une tour crénelée senestrée d'un avant-mur; légende: S.P.Maior... C...: 1325 (AEF: Hauterive II 104), 6.II.1340 (41 n.s.) (AEF: Fonds d'Estavayer)
- 1311 Perrod et ses frères Conon, Jehan et Nicolas ont un différend avec les enfants de feu Vuillelme d'Estavayer, VII.1311 (DGA 16)
- 1310 Pierre (soit Perrod), Cono et Jehan ffeu Pierre Villici de Cugy font savoir que leur cousin Perrod, ffeu Jacob de Cugy dit Maioris, leur oncle, leur a vendu pour 32 lb.et 5 sols laus. bons, divers champs et terres sis à Cugy, III.1310 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1320/21 Perrod ffeu Pierre Mayor de Cugy est l'un des témoins du testament de Reynald coseigneur d'Estavayer, II.1320 (1321 n.s.) (AEF: Famille d'Estavayer, copie sur papier)

- 1311 Jehan, Perrod, Conon et Nicolas, frères, ont un différend avec les enfants de feu Vuillelme d'Estavayer, VII.1311 (DGA 16)
- 1317 Jehan coseigneur de Font, ffeu Uldric, donzel, reconnaît que Perrod et Mermet ffeu Jehan dit Mayour de Cugy tiennent de Jehan ffeu Pierre Mayour de Cugy, donzel, soit Perrod en fief lige et Mermet en fief plein, leurs parts d'héritages de Verdières et autres possessions; Mercredi av.S.Georges (20.IV) 1317 (AVEstavayer: Par.XIV 6)
- 1318 Perrod ffeu Jehan dit Mayour de Cugy, donzel, reconnaît tenir de Jehan ffeu Pierre Mayour de Cugy, donzel, son cousin, en fief et hommage lige toute sa part d'héritage dans la paroisse et mayorie de Cugy, au territoire de Sassel et de Murist et dans les territoires et forêts de Verdières, Jeudi ap.Annonciation (30.III) 1318 (AVEstavayer: Par.XIV 7) -DGA 28)
- 1318 Marmod ffeu Jehan dit Mayour de Cugy, donzel, vend à Perrod, Jehan et Conon, frères, mayors de Cugy, donzels, ses cousins, pour 30 sols laus., une pose de bois à Verdières, Samedi av. S.Georges (22.IV) 1318 (AVEstavayer: Par.XIV 8)
- 1318 Perrod ffeu Jehan dit Mayour de Cugy, donzel, vend à Perrod, Jehan et Conon, frères, mayors de Cugy, donzels, ses cousins, pour 60 sols laus., 2 poses de bois à Verdières; Lendemain de l'Invention de la Ste.Croix (4.V) 1318 (AVEstavayer: Par.XIV 9)
- 1318 Perrod ffeu Jehan dit Mayour de Cugy, donzel, du consentement de son épouse Christine, vend à Perrod, Jehan et Conon, frères, mayors de Cugy, ses cousins, pour le prix de 50 lb.laus. sa moitié de la forêt de Verdières, qu'il possède en indivision avec son frère Mermet; Lundi ap.Translation de S.Nicolas (15.V) 1318 (AVEstavayer: Par.XIV 10)
- 1318 Jehannod ffeu Jehan dit Mayour de Cugy, donzel, reconnaît que Perrod et Marmot ses frères avaient tenu de Jehan ffeu Pierre Mayor, le 1er. en fief et hommage lige, le 2d. en fief plein leur héritage de Verdières. Ledit Jehannod reconnaît tenir ces biens de la même manière, et ce du consentement de son épouse Léonnète; Mardi ap.S.Barnabé (13.VI)1318 (AVEstavayer: Par.XIV 12)
- 1320/1 Jehan, Perrod et Conon, frères, sont témoins du testament de Reynald d'Estavayer, II.1320 (21 n.s.) (DGA 35)
- 1337 Du consentement de son mari Jehan Mayor de Cugy, donzel, Catherine de La Molière, fille de feu Girard, et sa soeur Agnès épouse d'Henri de Disy, promettent au couvent de Haute-rive de lui verser un cens de 15 sols légué à ce couvent par leur oncle Richard de Bennewile, 11.VI.1337 (AEF: Haute-rive II 88.- RH 1217)

- +av.1341 Jehan mourut av. le 29.VI.1341, date à laquelle ses filles Ysabelle et Marguerite sont dites "filie quondam domini Johannis majoris de Cugie" (AENEuchâtel: YY 25)
- 13.. Jehan de Cugy, en son nom et en celui de sa femme Catherine et de Pierre leur fils, prête hommage en faveur de Catherine de Savoie, dame de Vaud, pour 1/6 du château de La Molière, avec la moitié du Bourg, 1/4 du moulin de La Vounaise, et généralement pour la moitié de tous les biens et juridiction qu'il reconnaissait en fief de Loys de Savoie-Vaud avec prestation d'hommage, l.V.1311 /la source indiquée donne l'année 1351, ce qui est impossible, vu que 29.VI.1341 il était déjà décédé; il s'agit certainement d'une erreur de lecture; il semble que l'on doive admettre 1341) (AEP: Invent.des AT, I p.119/120)
- 1310 Pierre, Conon et Jehan, ffeu Pierre Villici de Cugye, font savoir que Perrod leur cousin, fils de feu Jacob de Cugye dit Majoris, leur oncle, leur a vendu pour 32 lb.et 5 sols laus.bons divers chapps et terres sis rière Cugy, III.1310 (AEP: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1320/ 21 Jehan fils de feu Pierre Mayor de Cugy est l'un des témoins di testament de Reynald d'Estavayer, II.1320 (1321 n.s.) (AEP: Famille d'Estavayer, copi sur papier)

- 1311 Conon, Perrod, Jehan et Nicolas, frères, fils de Pierre, ont un différend avec les frères Henri, Richard, Aymon, Vuillelme et Jehan ffeu Vuillelme d'Estavayer; ce dernier avait jadis donné à cens à Pierre Mayor le bois de la Chauz dont il avait fait défriché une partie; les Estavayer voyant que cette concession leur était préjudiciable intentèrent une action aux mayors de Cugy; par suite d'arbitrage, une partie du bois de la Chauz et de l'essert redevint propriété des Estavayer, tandis que le reste continua à être entre les mains des mayors, à condition que ces derniers payeraient un cens de 12 deniers; les droits d'avouerie et de messellerie restaient la propriété des Estavayer; par contre, les mayors pouvaient exercer le droit de bamp en cas de travail dans leur part de bois, VII.1311 (DGA 16)
- 1316 Conon est témoin avec son frère P(errod) dans un arrangement conclu entre le chevalier Reynald d'Estavayer et le couvent de Hauterive au sujet de la juridiction de la ferme du Mont de Cugy, 17.VII.1316 (AEF: Hauterive I 170.- RH 1006)
- 1317 Conon et ses frères possèdent la dîme de Frasses tenue par Marguerite Myor de Cugy, épouse de Jehan dit Mora, donzel d'Estavayer, 1317 (DGA 26) *AEF - Titre d'Estavayer 787*
- 1318 Marmod ffeu Jehan dit Mayour de Cugy, donzel, vend à Perrod, Jehan et Conon, frères, mayors de Cugy, donzels, ses cousins pour 30 sols laus., une pose de bois à Verdières, Samedi av. S.Georges (22.IV) 1318 (AVEstavayer: Par.XI^{VI} 8)
- 1318 Perrod ffeu Jehan dit Myour de Cugy, donzel, vend à Perrod, Jehan et Conon, frères, mayors de Cugy, donzels, ses cousins, pour le prix de 60 sols laus., deux poses de bois à Verdières, Lendemain de l'Invention de la Ste.Croix (4.V) 1318 (AVEstavayer: Par.XI^V 9)
- 1318 Perrod ffeu Jehan dit Mayour de Cugy, donzel, du consentement de son épouse Christine, vend à Perrod, Jehan et Conon, frères, mayors de Cugy, donzels, ses cousins, pour le prix de 50 lb.laus. sa moitié de la forêt de Verdières, qu'il possède en indivision avec son frère Marmet; Lundi ap.Translation de S.Nicolas (15.V) 1318 (AVEstavayer: Par.XIV 10)-DGA 30)
- 1329 Par amitié pour son neveu Vuillelme seigneur de Montagny, et en récompense des services qu'il a reçus de lui, Conon d'Estavayer lui fait don de toute la mayorie de Cugy et de Vesin, se réservant tous les hommages, dîmes, fiefs et juridiction, à la condition que Conon ffeu Pierre Mayor de Cugy tienne cette mayorie du seigneur de Montagny; Conon d'Estavayer se réserva cependant l'hommage lige que lui devait Perrod Mayor de Cugy pour la mayorie de Montet et d'Aumont, 21.VIII.1329 (AEF: Titres d'Estavayer, 220.- DGA 59)

- 1331 Conon, Perrod et Jehan, frères, ont un différend avec Girard seigneur de Cugy, de la maison d'Estavayer, au sujet du droit de suite, 13.VI.1331 (DGN)
- 1320/₁ Reynald, coseigneur d'Estavayer, donne, par testament, à son fils Girard, les fiefs tenus et les hommages dus par Jehannod ffeu Jehan et par Conon Mayor de Cugy; de plus, lui et ses frères Jehan et Perrod sont témoins de ce testament, II.1320 (21 n.s.) (DGA 35) Il est lui-même l'un des témoins de ce testament (AEF: Famille d'Estavayer, copie sur pap.)
- 1310 Pierre, Conon et Jehan ffeu Pierre Villici de Cugye font savoir que leur cousin Perrod, ffeu Jacob de Cugy dit Maioris, leur oncle, leur a vendu pour 32 lb. et 5 sols laus. bons, divers champs et terres sis à Cugy, III.1310 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1311 Nicolas et ses frères Conon, Perrod et Jehan, fils de Pierre, ont un différend avec les enfants de feu Vuillelme d'Estavayer, VII.1311 (DGA 16)
- 1323-49 Il est curé de Cugy de 1323 à 1349; donné comme tel dans tous les actes suivants:
- 1323 Nicolas, curé de Cugy, achète pour 6 sols laus., à Pierre dit Cuanet, de Cugy, un cens annuel de 6 deniers payable à la S.Martin, acte scellé par Perrod Mayor de Cugy, ffeu Pierre, 27.X.1323 (AEF: Hauterive II 102.- RH 1053)
- 1324 Nicolas, curé de Cugy, achète pour 45 sols à Willermaula un chesal avec maison, sis au village de Cugy, X.1324 (AEF: Hauterive II 99.- RH 1067)
- 1325 Nicolas, curé de Cugy, et Pierre Mayor de Cugy sont nommés exécuteurs testamentaires de Dom W.dit de Gimel, ancien curé de Donneloye; ils apposent tous deux leur sceau au bas de ce testament, 26.VIII.1325 (AEF: Hauterive II 104.- RH 1072)
- 1329/30 Nicolas, curé de Cugy, achète, pour lui et ses successeurs, pour le prix de 68 sols laus., différents droits sis dans le fenage de Montet, 13.III.1329 (30 n.s.) (AEF: Hauterive II 110.- RH 1118)
- 1334 Nicolas, curé de Cugy; Pierre dit Bidaut reconnaît tenir de lui un chesal sis devant l'église de Cugy, 18.XI.1334 (AEF: Hauterive II 10.- RH 1179)
- 1336 Pierre dit Bidaut vend à Nicolas, curé de Cugy, pour lui et ses successeurs, pour le prix de 18 sols et 6 deniers, un cens annuel de 16 deniers, et l'assigne sur son chesal sis devant l'église de Cugy, IV.1336 (AEF: Hauterive 116.-RH1196)
- 1342 Nicolas, curé de Cugy, achète, pour lui et ses successeurs, pour 60 sols laus., divers droits sis au fenage de Montet, VI.1342 (AEF: Hauterive II 125.- RH 1280)
- 1343-49 Nicolas, curé de Cugy, appose son sceau à deux actes, des 16.V.1343 et 25.IX.1349 (AEF: Hauterive II 15, 135.- RH 1291, 1389)
- Sceau en navette: S.NIC..... A.... D.CVGIE , 1325 (AEF: Hauterive II 104); le champ représente S.Martin, patron de l'église de Cugy, partageant son manteau
- 1320/21 Nicolas de Cugy, curé de Donneloye, est l'un des témoins du testament de Reynald coseigneur d'Estavayer, II.1320 (1321 n.s.) (AEF: Famille d'Estavayer, copie sur papier)

- av.1308 Perrod possède la dime de Frasses à la suite de son père, Jacques de Cugy dit Mayor, av. le Lundi av. Dimanche Reminiscere 1308, date à laquelle elle était entre les mains de Pierre II ffeu Pierre I (DGA 12)
- 1315 Perrod fils de Jacques dit Mayor de Cugy, vend à son frère Girard le quart du bois de La Chaux qu'il possédait endivision avec l'acheteur, pour le prix de 26 lb.laus., IX.1315 (AEF: Inventaire des AT, I fo.45/46)
- 1310 Pierre, Cono et Jehan ffeu Pierre Villici de Cugye font savoir que Perrod, leur cousin, ffeu Jacob de Cugye dit Maioris, leur oncle, leur a vendu, pour 32 b. et 5 sols laus. cons, divers champs et terres sis à Cugy, III.1310 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1310 Perrod ffeu Jacob de Cugye dit Maioris fait savoir qu'il a vendu divers cens à n. Reynald coseigneur d'Estavayer, IV.1310 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- av.1308 Girard posséda la dime de Frasses à la suite de son père Jacques de Cugy dit Mayor avant le Lundi av.dimanche Remiscere 1308, date à laquelle elle était entre les mains de Pierre II fils de Pierre I (DGA 12)
- 1315 Perrod fils de Jacques dit Mayor de Cugy vend à son frère Girard le quart du bois de La Chaux qu'il possédait en indivision avec l'acheteur, pour le prix de 26 lb.laus., IX.1315 (ASP: Invent.des AF, I fo.45/46)
- 1345 Jehan Mora---

- 1317 Marguerite, fille de Jacques de Cugy dit Mayor, donzel, et femme de Jehan dit Mora, donzel d'Estavayer, fils de Pierre, reçut en dot la dime de Frasses; ces deux époux reconnurent la tenir en fief plein de Conon ffeu Pierre II Mayor de Cugy et de ses frères contre un cens d'une demi-livre de poivre et d'autant de gingembre, 1317 (DGA 26) *AEF - Titre d'Estavayer 781*)
- 1323 Du consentement de sa femme Marguerite, Jehan Mora, donzel, vend pour 200 lb. laus. bonnes, au couvent des Dominicaines d'Estavayer, un cens de 9 lb. 16 sols et 16 chapons, cens percevable rière Grandcour; Lendemain des SS. Jacques et Philippe 1323 (AC Dominicaines: A² 11.- DGA 26)
- 1357 Jehan Mora reconnut encore tenir la dime de Frasses de Pierre III ffeu Jehan II Mayor de Cugy, contre un cens annuel d'une livre de poivre et d'autant de gingembre /plutôt $\frac{1}{2}$ lb. ?/ 18.X.1357 (DGA 138)
- 1345 Jehan Mora, donzel d'Estavayer, et Marguerite Mayor de Cugy, sa femme, fondent des messes à l'autel de la Vierge Marie, en l'église de Cugy, XI.1345 (AEF: Titre d'Estavayer 782)

1320 Vuillelme est vicaire de Cugy en 1320 (PAD III p.470)

1320/1 Vuillelme, ancien curé de Donneloye, est témoin du testament de Reynald d'Estavayer, II.1320 (21 n.s.) (DGA 35)

- 1316 Jehan de Cugye, clerc, apparait dans un document comme témoin avec Pierre coseigneur d'Estavayer, Jehan Vuicherens et d'autres, soit dans une décision d'arbitres au sujet du différend survenu entre Reynald d'Estavayer et le couvent de Hauterive au sujet de la juridiction de la ferme du Mont de Cugy, VIII. 1316 (AEF: Hauterive II 95.- RH 1007)
- 1320/1 Jehan Mayor de Cugy, clerc, est nommé dans le testament de Reynald d'Estavayer, pour l'expliquer, après sa mort, avec Girard de Bossonens doyen de Valères, avec le chevalier Vuillelme de Bossonens et avec son frère Rodolphe, seigneur d'Attalens, donzel, II.1320 (21 n.s.) (DGA 35)
- 1317 Jehan clerc de Cugy donne son consentement à une vente de divers biens, dont la moitié de la dîme de Grangrs, par ses cousins Perrod, Mermotus et Jordane enfants de feu Jehan de Cugye dit Villici, en faveur de Reynald coseigneur d'Estavayer, chervalier, Lendemain de Pentecôte, en V.1317 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1317 Jehan coseigneur de Font, ffeu Uldric, donzel, reconnaît que Perrod et Mermet, fils de feu Jehan dit Mayour de Cugy, tiennent de Jehan ffeu Pierre Mayour de Cugy, donzel, Perrod en fief lige et Mermet en fief plein, leurs parts d'héritage de Verdières et autres possessions, Mercredi av.S.Georges (20.IV) 1317 (AVEstavayer: Par.XIV 6.- DGA 28)
- 1318 Perrod ffeu Jehan dit Mayour de Cugy, donzel, reconnaît tenir de Jehan fils de feu Pierre Mayour de Cugy, donzel, son cousin, en fief et hommage lige toute sa part d'héritage dans la paroisse et mayorie de Cugy, aux territoires de Sassel et de Murist et dans les territoires et forêts de Verdières, Jeudi ap.Annonciation (30.III) 1318 (AVEstavayer: Par.XIV,7)
- 1318 Perrod ffeu Jehan dit Mayour de Cugy, donzel, vend à Perrod, Jehan et Conon, frères, mayors de Cugy, donzels, ses cousins, pour le prix de 60 sols, deux poses de bois à Verdières, Lendemain de l'Invention de la Ste.Croix (4.V) 1318 (AVEstavayer: Par.XIV 9)
- 1318 Perrod ffeu Jehan dit Mayour de Cugy, donzel, du consentement de sa femme Christine, vend à Perrod, Jehan et Conon, frères, mayors de Cugy, donzels, ses cousins, pour le prix de 50 lb.laus. sa moitié de la forêt de Verdières, qu'il possède en indivision avec son frère Marmet; Lundi ap.Translation de S.Nicolas (15.V) 1318 (AVEstavayer: Par.XIV 10)
- 1318 Jehannod ffeu Jehan dit Mayour de Cugy, donzel, reconnaît que Perrod et Marmot ses frères avaient tenu de Jehan ffeu Pierre Myor, le premier en fief et hommage lige, le second en fief plein leur héritage de Verdières; Mardi ap.S.Barnabé (13.VI) 1318 (AVEstavayer Par.XIV 12)
- L'obit de Perrod Mayor, père de Nicod, se célébrait en l'église de Cugy le 6 des Ides de III. (AEF: Obituaire de Cugy)
- 1318 Perrod fils de Jehan de Cugy, du consentement d'o Christine, sa femme, et de Jehannod son frère, vend à Rolin, coseigneur d'Estavayer, tout ce qu'il possède à Vallon au Vully, à Corcelles près de Vallon, à Portalban-le-Petit, Doupière, et dans toute la terre du Vully, pour le prix de 48 lb.et 10 s.laus., Vendredi av.Nativ.de la Vierge 1318 (AEF: Invent.des AT, I p.176)
- 1317 Perrod, Mermotus et Jordane, enfants de feu Jehan de Cugy dit Villici, du conseil de Jehan, clerc de Cugy, leur cousin, vendent en pur et franc alleu à Reynald coseigneur d'Estavayer, chevalier, divers biens, dont la moitié de la dime de Granges, Lendemain de Pentecôte, en V.1317 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1318 Marmod ffeu Jehan dit Mayour de Cugy, donzel, vend à Perrod, Jehan et Conon frères, mayors de Cugy, donzels, ses cousins, pour le prix de 30 sols laus., un pose de bois à Versières, Samedi av.S.Georges (22.IV) 1318 (AVEstavayer: Par.XIV 8)
- 1317 Jehan, coseigneur de Font, ffeu Uldric, donzel, reconnaît que Perrod et Mermet ffeu Jehan dit Mayour de Cugy, tiennent de Jehan ffeu Pierre Mayour de Cugy, donzel, Perros en fief lige et Mermot en fief plein leurs parts d'héritage de Verdières et autres possessions, Mercredi av.S.Georges (20.IV) 1317 (AVEstavayer: Par.XIV 6)
- 1318 Marmet possède en indivision avec son frère Perrod, ffeu Jehan, la moitié de la forêt de Verdières que son dit frère vend à Perrod, Jehan et Conon, frères, mayors de Cugy, ses sousins, Lundi ap.Translation de S.Nicolas (15.V) 1318 (AVEstavayer: Par.XIV 10)
- 1318 Jehannod ffeu Jehan dit Mayour de Cugy, donzel, reconnaît que Perrod et Marmot, frères dudit Jehannod, avaient tenu de Jehan ffeu Pierre Mayor, le premier en hommage lige et le second en fief plein, leur héritage de Verdières, Mardi ap.S.Barnabé (13.VI) 1318 (AVEstavayer: Par.XIV 12)
- 1317 Perrod, Mermotus et Jordane, enfants de feu Jehan de Cugye dit Villici, du consentement de Jehan, cleric de Cugy, leur cousin, vendent en pur et franc alleu à Reynald coseigneur d'Estavayer, chevalier, divers biens dont la moitié de la dime de Granges, Lendemain de Pentecôte, en V.1317 (AEP: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1317 Perrod, Mermotus et Jordane, enfants de feu Jehan de Cugye dit Villici, du conseil de Jehan, cleric de Cugy, leur cousin, vendent en pur et franc alleu à Raynald coseigneur d'Estavayer, chevalier, divers biens dont la moitié de la dime de Granges, Lendemain de Pentecôte, en V, 1317
(ANF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1318 Johannod, ffeu Jehan dit Mayour de Cugy, donzel, reconnaît que Perrod et Marmot, ses frères, avaient tenu de Jehan ffeu Pierre Myor, le premier en hommage lige, le second en fief plein, leur héritage de Verdières; ledit Johannod reconnaît tenir ces biens de la même manière, et ce du consentement de son épouse Léonète; Mardi ap.S.Barnabé (13.VI) 1318 (AVEstavayer: Par.XIV 12)
- 1320/₁ Renald d'Estavayer donne par testament à son fils Girard les fiefs tenus et les hommages dus par Johannod fils de feu Jehan Mayor de Cugy, et par Conon Mayor de Cugy, II.1320 (21 n.s.) (DGA 35)
- +av. 1340 Johannod mourut avant le 26.XI.1340, date à laquelle Rodolphe, ffeu Rodolphe de Vuisternens, dans son hommage à Aymon coseigneur d'Estavayer, parle d'un cens de 6 sols laus. à lui dû par les enfants de feu Johannod fils de Jehan Mayor de Cugy, donzel (AEF: Titres d'Estavayer, 6)
- 1340 Lionette, veuve de Johannod, et son fils Jehan (IV), Mayor de Cugy, se reconnaissent hommes liges de Reynald d'Estavayer, VII.1340 (AEF: Titres d'Estavayer, 219 b)
- Lionette donna à l'église de Cugy 2 sols et 6 deniers pour son obit qui se célébrait en cette église de 6.I. (AEF: Obituaire de Cugy)
- 1317 Johannod, fils de feu Jehan de Cugy, vend à Rolin d'Estavayer ses 3 parts de la moitié des revenus et juridiction qu'il possédait au territoire de Corcelles près de Vallon et de Portalban, et aussi tout ce qu'il possédait entre le lac et la Broye, pour le prix de 230 lb.laus., 30.IX.1317 (AEF: Invent.des AC, I p.174)
- 1318 Jehannod fils de Jehan de Cugy donne son consentement à une vente de biens faite par son frère Perrod en faveur de Rolin coseigneur d'Estavayer, Vendredi av.Nativ.de la Vierge 1318 (AEF: Invent.des AC, I p.176)
- 1317 Johannod ffeu Jehan de Cugye dit Villici, accorde un droit de rachat à Reynald coseigneur d'Estavayer, chevalier, III.1317 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1340 Lyona, veuve de Johannod Majoris de Cugye, et Jehan leur fils font savoir que ledit Johannod tenait de feu Reynald d'Estavayer et de feu Girard f'Estavayer, chevalier, fils de feu ledit Reynald, leur seigneur, en fief lige, et que ledit Jehan tient, tant en terres cultes qu'incultes, terres, maisons etc.. en la paroisse de Cugy; ils prêtent hommage pour ledit fief en faveur de Pierre ffeu ledit Girard d'Estavayer, VII.1340 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

1336/7

Jaquet et Humbert Fallie, et d'autres, prennent à bail perpétuel d'Emonet dit Berthignie, bourgeois de Montagny, agissant au nom de sa femme, Marguerite fille de feu Jehan Mayor de Cugy, une pièce de bois à Verdières, 13.II.1336 (37 n.s.) (Elie Bise: Nôitice sur Murist et La Molière, p.151)

+av.1368

Marguerite mourut avant le 25.VI.1368, date à laquelle il est parlé des biens tenus par les "heredes de Britigniez", biens provenant des Mayor de Cugy, sis dans le territoire de Ménières (MMN No.659, p.897)

1368

Emonet de Britigniez, de Montagny, comme tuteur de Jehannète (sa petite-fille?), fille de Girard Borne de Britigniez, de Montagny, redonnait tenir 1/8 du bois de Verdières de Jehan Mayor de Cugy, du fief de Jaquet de Font, arrière-fief du comte Loys de Neuchâtel, à cause du château de Vaumarcus, 22.VIII.1368 (MMN No.661 p.899)

- 1357 Jehan Mora, donzel d'Estavayer, prête reconnaissance en faveur de Pierre ffeu Jehan Mayor de Cugy, pour la dime de Frasses, pour laquelle il lui doit un cens d'une livre de poivre et d'autant de gingembre, 18.X.1357 (DGA 138)
v.ci-dessous!
- Sa soeur Marguerite donna à l'église de Cugy 13 sols pour l'obit de Pierre Mayor, qui se célébrait le 6 des Ides de IX. (AEF: Obituaire de Cugy)
- 13.. Jehan de Cugy, en son nom et en celui de Catherine sa femme et de Pierre leur fils prête hommage en faveur de Catherine de Savoie, dame de Vaud, pour 1/6 du château de La Collière, avec la 1/2 du Bourg, 1/4 du moulin de La Vounaise, et généralement pour la 1/2 des biens et juridiction qu'il reconnaissait en fief de Loys de Savoie seigneur de Vaud avec prestation d'hommage, 1.V.13.. (probablement 1341 et non pas 1351 comme le donne la source de ce document, étant donné que Jehan ~~est~~ était mentionné comme déjà décédé le 29 juin 1341)
(AEF: Invent.des A^c, I fp.119/120.)
- 1358 Pierre ffeu Jehan Maioris de Cugie reconnaît ~~avoir reçu de~~ ^{avoir reçu de} ~~Thomas~~ ^{Thomas} de Glana, bourgeois de Moudon, père de Marguerite de Glana et femme dudit Pierre Maioris de Cugie, 150 lb.laus. à caude de sa dot, somme qu'il assigne sur divers cens, 18.V.1358 (classé faussement sous 1378!) (AEF: Fam.d'Estavayer, parch.)
- 1357/58 Kolet ffeu Nichod de Illens, donzels, confesse qu'il a reçu de Pierre ffeu Jehan Maioris de Cugie, donzel, frère de Marguerite sa femme, et pour sa dot, la somme de 60 lb.laus.bonnes en argent, qu'il assigne sur tous ses biens, meubles et immeubles, 25.I.1357 (1358 n.s.)
(AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1357 Jehan dit Mora, d'Estavayer, donzel, prête reconnaissance en faveur de Pierre ffeu Jehan Maioris de Cugie, donzel, pour la dime de Frasse qui fut à feu Jacob de Cugie dit Maiour, donzel, puis à Jehan dit Clers, bgs.d'Estavayer, fief pour lequel il doit payer annuellement au Carnaval laïc 1/2 livre de poivre et 1/2 livre de gingembre, 13.X.1357
(AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1358 Pierre ffeu Jehan Maioris de Cugie reconnaît devoir à Thomas de Glanne, bgs.de Moudon, père de Marguerite sa femme et pour la dot ladite Marguerite la somme de 150 lb.laus. qu'il assigne sur divers cens, 18.V.1358 (classé faussement sous 1378!)
(AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1358 Mermet dit Bollion, de Cugy, prête reconnaissance en faveur de Pierre ffeu Jehan de Cugie, donzel, pour la moitié d'un certain champ sis au territoire de Cugy au lieu dit "dou Raffor", l'autre moitié étant tenue dudit Pierre par Jehan fils de Jaquinod Bernar, de Cugy; il reconnaît lui devoir un cens de 7 sols et 6 deniers laus.bons, plus 1 chapon à la Nativité de la Vierge Marie, 26.XII.1358 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1360 Jacob dit Fallier, de Ménières, tient une terre, sise au territoire dudit Ménières, de Pierre Maloris de Cugy, donzel, son seigneur, 7.IV.1360
(A.E.F: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1341 Ysabelle et sa soeur Marguerite, filles de feu Jehan (II), tiennent la moitié de la grande dîme de Granges, avec les héritiers de feu Girard d'Estavayer, chevalier, 29.VI.1341 (AENEuchâtel: YY 25)

- 1341 Marguerite et sa soeur Ysabelle, filles de feu Jehan (II), tiennent la moitié de la grande dîme de Granges, avec les héritiers de Girard d'Estavayer, chevalier, 29.VI.1341 (AENEuchâtel: YY 25)
- + ? 1363 Marguerite semble être morte avant le 2.VIII.1363, date à laquelle son mari, Rodolphe d'Illens, fils de feu Nicod, en son nom et comme tuteur de leur fils Jehan d'Illens, eut un différend avec Jehan d'Illens, comme tuteur de Girard fils de feu Pierre d'Estavayer; les arbitres, Vuillelme de Billens, Jehan de Blonay et Aymon de Bossonnens prononcèrent que Girard d'Estavayer avait la juridiction de Cugy, que les paroissiens de Cugy, Vesin, Aumont et Montet devaient vaner le samedi de chaque semaine, que Rodolphe d'Illens pouvait utiliser le ruisseau de Vesin pour égayer son pré de Montet (AEF: Titres d'Estavayer,)
- 1368 Rodolphe d'Illens reconnaît tenir une partie des forêts de Verdières, et ce du chef de sa femme, 25.VI/6.VII.1368 (MMN No.659, p.897)
- 1368 Comme tuteur de son fils Jehan, Roul d'Illens reconnaît que sa part du bois de Verdières est du fief de Jaquet coseigneur de Font, arrière-fief du comte Loys de Neuchâtel, à cause du château de Vaumarcus, 22.VIII.1368 (MMN No.661, p.899)
- 1374-79 Rodolphe d'Illens épousa en secondes noces Agnès (de Vuis-ternens?) (DGN) 1374-1379
- Pour son obiit qui se célébrait en l'église de Cugy le jour des Nones de X., Marguerite avait légué 13 sols au curé de cette église et 5 sols à l'autel de la Bienheureuse Vierge Marie (AEF: Obotuaire de Cugy)
- 1369 Jehan d'Illens, fils de Rodolphe et de Marguerite, était encore sous la tutelle de son père, 13.VI.1369 (DGN)
- 1357/58 Rolet ffeu Nichod de Illens, donzels, confesse qu'il a reçu de Pierre ffeu Jehan Maioris de Cugie, donzel, frère de Marguerite sa femme, et pour sa dot, la somme de 60 lb.laus. bones, en argent, qu'il assigne sur tous ses biens, meubles et immeubles, 25.I.1357 (1358 n.s.) (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- +av.1373 (Ysabelle d'Estavayer/partie déchirée) veuve de Thomas de Glanone, bgs.de Moudon, et Henri leur fils, et Rodolphe de Illens, fils de feu Nicod de Illens, donzel, à son nom et à celui de Joha....(fils ou fille) de feu Marguerite fille de Jehan Maioris de Cugye, et Girard de La Molière, donzel, en tant que tuteur de Jehan fils de Rodolphe de Illens, nomment des arbitres pour trancher un différend surgi entr'eux le 17.VI.1373 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

- Jaquète, épouse de Perrod de Glâne, était la soeur de Pierre (III) Mayor qui donna, pour le repos de l'âme de la dite Jaquète, 7 deniers au curé de Cugy; son obiit se célébra en l'église de Cugy au mois de janvier (AEF: Obituaire de Cugy)

- Nicod était le fils de Perrod Mayor (AEF: Obituaire de Cugy, 6 des Ides de III)
- 1385 Nicod est curé de Cugy, 1385 (PAD III p.470); il en fut aussi chapelain (id. p.477)
- Son obiit se célébrait à l'église de Cugy le 12 des kal.de IV. (AEF: Obituaire de Cugy)

1355 Jehan Mayor de Cugy, fils de feu Pierre, donne à l'Hôpital d'Estavayer 2 coupes de messel et 2 coupes de ... 1355
(AVEstavayer: Par.XIV 219)

- 1340 Jehan et sa mère Lionnète, veuve de Johannod Mayor de Cugy, se reconnaissent hommes liges de Reynald d'Estavayer, VII. 1340 (AEF: Titres d'Estavayer, 219 b)
- 1355 Jehan ffeu Johannod ffeu Jehan de Cugy, dit Mayor, se reconnaît homme lige de Pierre ffeu Girard d'Estavayer, 20.VII. 1355 (AEF: Titres d'Estavayer, 219, b)
- 1368 Nicod, coseigneur de Font, reconnaît tenir du comte Loys de Neuchâtel tout ce que tiennent de lui Jehan Mayor de Cugy et ses partenaires, Jaquet de S.Martin d'Estavayer, Henri de Disy, les héritiers de Girard Borne de Britigniez et Jaquet coseigneur de Font, tant en prés qu'en champs, bois et râpes, du village de Ménières jusqu'au fenage de Sassel, 6.VII.1368 (MMN No.659, p.897)
- 1368 Jehan, donzel, "maires" de Cugy, confesse que comme tenancier d'un 1/8 du bois de Verdières, contenant plus de 50 poses, il dessert un fief des seigneurs de Font et arrière-fief des comtes de Neuchâtel en qualité de seigneurs de Vaumarcus, 6.VII.1368 (MMN No.661, p.899)
- Jehan fils de Johannod donna 6 sols au curé de Cugy pour son anniversaire et celui de sa femme Contessone; leur obiit se célébrait en ladite église au mois de mars (AEF: Obéuaire de Cugy)
- 1343~~kat~~ Jehan Mayor de Cugy reconnaît tenir de Pierre d'Estavayer le pré du Pracher contre un cens annuel de 3 oboles, IV.1343 (AEF: Grosse d'Estavayer 123 b, No.69, fo.6)
- 1340 Lyona, veuve de Johannod Maioris de Cugye et Jehan leur fils prêtent jomage en faveur de Pierre ffeu Girard d'Estavayer pour des biens, terres, maisons etc.. sis en la paroisse de Cugy, VII.1340 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1355 Jehan ffeu Johannod ffeu Jehan de Cugie dit Villici prête reconnaissance en faveur d'Ysabelle veuve de n.Girard d'Estavayer, chevalier, pour de nombreuses terres sises en la paroisse de Cugy, tenues contre un cens annuel de 4 lb.et 9 sols payable la moitié à la S.André apôtre, et l'autre moitié à la Ste.Valpurge. 20.VIII.1355 (AEF: Famille d'Estavayer, pap., copie du 16e.s.)

- Alexie est l'épouse d'Henri de Seiry et la soeur de Jehan (V) Mayor de Cugy qui légua 6 sols au curé de Cugy; son obiit se célébrait en l'église de Cugy le jour des Nones de IX (AEF: Obituaire de Cugy)

- 1450/51 Pierre Mayor de Cugy, notaire de Cugy, lègue à l'église de Cugy, une rente de 6 sols laus. pour la fondation d'un anniversaire pour le repos de son âme et de celle de Péruassète sa femme (défunte), et pour le cas où ses trois filles décédèrent sans enfant légitime, 2.II.1450 & 51 n.s.)
(AEF: Mauterive, 2e supplément 259)
- 1451 Pierre Mayor, clerc, bâtard de feu Dom Nicol Mayor, prêtre, passe deux reco naissances, pour différents biens sis à Cugy, en faveur d'Hubert de Glâne, seigneur de Cugy, 4.VI.1451
(AEF: Grosse d'Estavayer 128, fo.75 et 98)
- 1465 Ysabelle Mouguer (Monney), ffeu Jehan et de feu Moniète Carembaulx, veuve de feu Pierre Mayor, clerc de Cugy, ainsi que Nycolète, soeur d'Ysabelle, prêtent une reconnaissance en faveur de Claude d'Ellens, 30.III.1465
(AEF: Grosse d'Estavayer 131, fo.317)
- +av.1500 Dans une reconnaissance du 23.IV.1500, les coeurs Nicolète et Ysabelle (cette dernière étant décédée) sont dites filles de feu Jehan de La Bretonvry alias Mouguey
(AEF: Grosse d'Estavayer 132, fo.95)
- 1432 Pierre Mayor, clerc, de Cugy, prête reconnaissance en faveur de Nichod Fatton, bgs.de Payerne, pour une pose de terre sise au territoire de Cugy et tenue contre un cens de 20 den.laus., 12.VIII.1432 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)
- 1449 Pierre Mayor possède à Cugy une terre sise à côté d'un parcel de terre reconnu en faveur de Loys Veterus, prieur de Sévaz, par Humbert de Glanne, donzel de Moudon, Jeudi après Pâques 1449 (AEF: Famille d'Estavayer, parch.)

+av.1435 Her,et Myor de Cugy, déjà décédé, n'est connu que par un acte, comme père de Jehannète, la 4e. femme de Monsi Metz, bgs.de Frisbourg, 30.IV.1435
(AEP: Reg.Not.295, fo.216)

- 1391 Jehan, fils de feu Jehan dit Major de Cugy, tenait du prieur de Sévaz, D.Vuillaume de Marly, 3 poses de terre rière Cugy, sous le cens direct de 5 bichets de mi-froment; il déclare lui avoir abandonné la prédite propriété, mais à condition d'être quitte de la redevance, 28.III.1391 (A Chapitre de S.Nicolas de Fribourg: Sévaz 7 b)
- 1384 Jehan Mayor de Cugy, donzel, abandonne à Girard d'Estavayer, donzel, seigneur de Cugy, divers biens tenus à cens et sous hommage lige, le tout sis au territoire de la paroisse de Cugy, 28.III.1384 (ACF: Famille d'Estavayer, parch.)

- 1450/51 Pierre Mayor de Gugy, notaire, fait un legs à l'église de Gugy pour le cas où ses 3 filles (dont certainement Antonine) viendraient à décéder sans enfant légitime
2.II.1450 (51 n.s.) (AEP: Hauterive, 2e. suppl. 259)
- 1489 Antonine, fille de feu Pierre Mayor, notaire de Gugy, femme de Pierre Sauterri, clerc de Gugy, prête une reco. naissance en faveur du château de Chenaux, 2.L.1489
(AEP: Grosse d'Estavayer 112, fo.148) Cette reconnaissance est passée pour plusieurs poses de terre sises à Gugy.
- 1499 Antonine, fille de feu Pierre Mayor, notaire de Gugy, veuve de discret Pierre Sauterri, clerc, prête reconnaissance, pour des biens sis à Gugy et Vesin, en faveur de Georges de Glano, seigneur de Gugy, ffeu Humbert de Glano, 12.VIII.1499
(AEP: Grosse d'Estavayer 132, fo.82 v.)
- 1500 Antonine, fille de feu Pierre Mayor de Gugy, clerc, veuve de feu Pierre Sautey, clerc dudit lieu, prête reconnaissance en faveur de n.Jehan d'Illens pour divers biens sis à Gugy,
23.X.1500 (AEP: Grosse d'Estavayer 136, fo.83)
- 1500 Reconnaissance de François Mochoz, bgs. de Ronant, ffeu Jehan Mochoz, de Payerno et de feu Nicolète sa femme, fille de feu Jehan de La Bretonyry alias Rouquey, ainsi que d'Antonine ffeu Pierre Mayor, notaire, et de feu Ysabelle sa femme, soeur de ladite Nicolète, en faveur de Georges de Glannaz,
23.IV.1500 (AEP: Grosse d'Estavayer 132, fo.95)

1450/51

Pierre Mayor de Cugy, notaire, fait un legs à l'église de Cugy pour le cas où ses 2 filles viendraient à décéder sans enfant légitime, 2.II.1450 (51 n.s.)
(AEF: Hauterive, 20.suppl.259)

1450/51 Pierre Mayor de Cugy, notaire, fait un legs à l'église de Cugy pour le cas où ses 3 filles viendraient à mourir sans enfant légitime, 2.II.1450 (51 n.s.)
(AEP: Hauterive, 2e.suppl.259)

- 1435 Hensli Retzo, tondeur de drap, bgs. de Fribourg, et Jehanète sa femme, fille de feu Hernest Mayor de Cury, cette dernière du consentement de son dit mari, reconnaissent avoir reçu de la dite Jehanète, pour sa dot, la somme de 36 lb. laus. ainsi que de nombreux meubles et ustensiles, 30.IV.1435
(ANP: Reg.Not.295, fo.216)

- 1455 Françoise, fille de feu Jehan (VI) Mayor de Cugy, veuve de Collet Visin, demeurant à Payerne, prête hommage à Pierre d'Illens de Cugy pour un morcel de bois à Verdières, 14.V. 1455 (AVEstavayer: Par.XV 376)
- 1455 Jehan de Trétorens, donzel d'Estavayer, déclare que Françoise (ffeu Jehan Mayor de Cugy) veuve de Collet Visin et épouse de Jehan Bullo, de Payerne, lui a vendu tout son bois de Verdières, 18.X.1455 (AVEstavayer: Par.XV 379).